



Rapport de la Commission ad hoc No 10/2025

Relatif à une demande de crédit de CHF 195'000.00 pour la rénovation de l'éclairage sportif des Communaux

Madame La Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères,

La Commission ad-hoc composée de Mesdames Irène GOLAY, Yolanda BARRIENTOS, ainsi que de Messieurs Gregory KNIGGE (Président), Christophe FÜRER, Raphaël FAVRE, et Julien SPRING (Rapporteur) s'est réunie le mardi 11 et le 24 novembre.

Nous avons également soumis par écrit quelques questions à la Municipalité. Messieurs les Municipaux CORTHAY et VIQUERAT nous ont répondu et nous ont donné des informations complémentaires- Nous les remercions vivement.

Contexte

La Municipalité a réalisé un audit complet de l'ensemble des éclairages sportifs existants sur le site des Communaux ; au total 6 sites de sport distincts. Le constat est que les luminaires actuels ainsi que les boîtiers de commandes sont obsolètes (certains datent de 1984) et nécessitent un remplacement. De même, il est apparu nécessaire de procéder à un assainissement afin d'améliorer l'efficacité des installations et de les mettre en conformité.

Pour rappel les 6 terrains sportifs concernés sont :

- Les trois terrains de football ;
- Le triple court de tennis ; à noter que deux courts de tennis ne disposent pas aujourd'hui de leur propre éclairage ;
- Le terrain de basket ; et
- Le skatepark.

L'assainissement et la mise aux normes de ses éclairages correspond à la fois aux besoins d'entraînement et des compétitions des sociétés sportives locales ; mais sont également essentiels, pour garantir une bonne qualité de jeu, et pour prévenir les accidents et assurer la sécurité des joueuses-eurs.

Le projet d'étude a révélé, grâce à une analyse de résistance mécanique, des besoins de travaux de consolidation de 5 des 18 mâts existants. Une fois consolidés, tous les mâts seront à même d'être équipés par des luminaires répondant aux directives de l'Association Suisse de Football, de Swiss Tennis ; de même aux normes établies par l'Association Suisse pour l'Éclairage (SLG).

La modernisation de l'éclairage (remplacement des anciens luminaires par des luminaires LED) et leur pilotage par des systèmes de gestion et des boîtiers adaptés permettra non seulement des économies substantielles d'énergie mais également réduira les nuisances pour les riverains ainsi que pour la faune locale.

La gestion des luminaires des terrains de football et des courts de tennis sera de la responsabilité des clubs respectifs et pourra se faire directement des installations. Celle du skatepark, en l'absence de responsable pour l'instant se fera depuis la salle polyvalente. Mais une gestion différente pourrait se mettre en place selon les besoins.

Le système de pilotage permettra une grande flexibilité. Par exemple le terrain de football d'entraînement et le terrain de basketball pourront être commandés de la salle polyvalente et de



la buvette. L'intensité pourra également être réglée en fonction de l'utilisation (match ou entraînement). Les lumières complémentaires des courts de tennis pourront quant à elles être pilotées indépendamment.

Un éclairage du « street workout » n'a pour l'instant pas été intégré au projet faute de demande ; mais pourrait faire l'objet d'une solution complémentaire dans le futur au besoin.

Le coût du projet est estimé à 195'000 CHF avant subventions (30'000 CHF au niveau régional et 6'000 CHF au niveau fédéral).

Le planning des travaux envisagé serait d'environ 6 mois une fois l'acceptation des subventions qui pourrait se faire avant la fin de l'année.

Conclusion

La Commission ad hoc vous propose, à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le présent préavis municipal no 10/2025
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux pour la rénovation de l'éclairage sportif des Communaux ;
2. d'allouer le crédit de CHF 195'000.- pour financer ces travaux ;
3. d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement selon les délais légaux.

Gregory Knigge

(Président)

Etoy, le 24 novembre 2025

Julien Spring

(Rapporteur)